

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 038-213801004-20240528-DEL_20240528_02-DE



Séance du 28 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-huit mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Audrey MARRON à M. Pierre BARUZZI

Excusé : M. Thierry GALIFOT

Secrétaire de séance : M. Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 24 mai 2024	Jeudi 23 mai 2024	Lundi 3 juin 2024

2. Demande de subvention "requalification de la cour d'école Belledonne et de son parvis"

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de sa politique d'amélioration des bâtiments communaux, la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique du groupe scolaire Belledonne en 2016.

Ainsi, des travaux de rénovation énergétique ont été entrepris en 2019 et terminés en 2023.

L'opération de requalification de la cour du groupe scolaire Belledonne et de son parvis s'inscrit dans la poursuite de ce programme pluriannuel d'investissement relatif à l'amélioration des performances énergétiques.

Il est indiqué au conseil municipal que les travaux de la cour d'école du groupe scolaire Belledonne et de son parvis intègrent des objectifs environnementaux (îlots de fraîcheur, confort d'été, de développement de la biodiversité, de la gestion des eaux de pluie, plurivalence des espaces) dont la mise en œuvre se traduit par :

- la création d'espaces actifs, d'espaces pour apprendre, d'espaces calmes et d'espaces végétalisés libres
- la désimperméabilisation de la cour d'école et de son parvis
- l'accroissement du nombre d'arbres supplémentaire – (augmentation de 100 %)
- récupération partielle des eaux de toitures de la maternelle pour l'espace jardinage

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale pour un montant global estimé à 445 000,00€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'OBTENTION (LE CAS ÉCHÉANT)
Département	44 500,00€	30/04/2024	
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	44 500,00€	30/04/2024	
Autofinancement	400 500,00€		
TOTAL	445 000,00€		

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** auprès du département la subvention au titre de la dotation territoriale,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

